

Luxembourg, le 04/01/2017

- Objet:**
- **Lettre d'invitation à présenter une demande de participation**
 - Conclusion de contrat-cadres pour la traduction de textes juridiques de certaines langues officielles de l'Union européenne vers le français.
 - Avis de marché publié au Journal officiel de l'UE le 04/01/2017 et disponible sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr

Madame, Monsieur,

1. La Cour de Justice de l'Union européenne envisage la passation du marché désigné en objet.
2. La présente passation de marché comporte **deux étapes** :

1^{ère} étape : vérification des critères d'exclusion et de sélection afin de sélectionner les candidats qui seront invités à soumissionner

- Dans un premier temps, si vous êtes intéressé(e) par ce marché, vous êtes invité(e) à présenter une demande de participation.

2^{ème} étape : attribution des contrats-cadres sur la base de l'évaluation des offres reçues des candidats invités à soumissionner

- Dans un deuxième temps, seuls les candidats sélectionnés lors de la 1^{ère} étape seront invités à soumettre une offre. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée.
3. Cette **lettre d'invitation à présenter une demande de participation concerne donc la 1^{ère} étape** de la présente passation de marché, à savoir la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner.
 4. Pour **établir une demande de participation**, vous devez **utiliser le formulaire d'inscription obligatoire, accompagné de tous les documents pertinents qui y sont énoncés** (notamment une *déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection* ainsi que toutes les preuves requises). Le formulaire d'inscription et la déclaration sur l'honneur sont disponibles sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr. Les candidats sont priés de compléter leur demande de participation dans la langue cible de l'avis de marché concerné. Toutes les informations pertinentes pour l'établissement d'une demande de participation se trouvent dans l'avis de marché et le formulaire d'inscription obligatoire.

5. Veuillez **transmettre votre demande de participation par courrier électronique** (formulaire d'inscription signé et scanné en pièce jointe) **ou par lettre** (formulaire d'inscription signé) à l'adresse précisée au point I.1) de l'avis de marché. Les liens vers des espaces de stockage ne seront pas acceptés.
6. La **date limite de réception des demandes de participation** est précisée au point IV.2.2) de l'avis de marché. **L'appel à la concurrence étant permanent**, les marchés pour la traduction juridique demeurent toutefois ouverts afin de permettre à tout moment l'entrée de nouveaux contractants. Les demandes de participation présentées après la date limite indiquée pourront donc être évaluées, à condition que le nombre maximal de contractants pour le lot (combinaison linguistique) n'ait pas été atteint.
7. Le **nombre d'exemplaires de la demande doit correspondre au nombre de lots sur lesquels elle porte**, et les informations nécessaires à l'évaluation des capacités du candidat doivent être fournies en fonction du lot.
8. Les demandes de participation doivent être **rédigées de manière à rendre leur évaluation complète, précise et la plus rapide possible**, permettant la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner. Les candidats qui n'auraient pas fourni suffisamment de renseignements en remplissant le formulaire d'inscription obligatoire et en joignant les documents et preuves indiqués pourront voir leur demande de participation rejetée.
9. La présentation d'une demande de participation vaut acceptation des conditions énoncées dans l'avis de marché et, le cas échéant, renonciation du candidat à ses propres conditions générales ou particulières.
10. Les frais occasionnés pour la préparation et la présentation des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
11. Pendant toute la procédure, les **contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel**.

Pendant la 1^{ère} étape de la procédure, ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la réception de la demande de participation:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par courrier électronique uniquement, à l'adresse indiquée au point I.1) de l'avis de marché.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout éventuel renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur www.curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_10741/fr.

Cette page web sera tenue à jour et les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications éventuellement apportées avant la présentation d'une demande de participation.

Après la réception des demandes de participation:

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de la demande de participation ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le candidat, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de la demande de participation présentée.

12. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat-cadre, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
13. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
14. Les candidats sont informés du résultat de la 1^{ère} étape de cette passation de marché par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur demande de participation, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.
15. Le suivi de la demande de participation entraînera l'enregistrement et le traitement des données à caractère personnel des candidats (exemples : nom, adresse, numéro de téléphone ou de fax, adresse de courrier électronique, régime juridique du candidat, etc.).

Toutes ces données seront traitées par la Cour de justice de l'Union européenne conformément aux exigences du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2000, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Marie GARDETTE
Chef de l'unité de traduction de langue française